

Tout au long de 2025, votre comité s'est réuni mensuellement pour discuter et défendre vos intérêts en prenant position sur différentes thématiques.

Avant tout, il nous faut préciser qu'il y a du nouveau au comité de l'APeVAL. L'AG du 8 mai 2025 a validé le **renouveau du comité**. L'association remercie chaleureusement les personnes qui ont investi temps et énergie au service de ses membres durant de nombreuses années.

Pour adapter le comité aux nouveaux fonctionnements des associations et de la fédération faîtière, un organigramme revu a été élaboré. Dorénavant, 9 personnes composent le comité, toujours présidé par Maria Ruberti Fugazza épaulée par Richard Mahiet comme vice-président.



La réorganisation de la FMEP a redéfini les tâches liées à la vice-présidence et l'APeVAL s'est adaptée au changement. Depuis notre dernière AG, le nouveau comité s'est déjà réuni dans son intégralité à 3 reprises.

Le comité est organisé en 6 dicastères :

Juridique-RH-CPVAL-Event-Communication-Informatique.

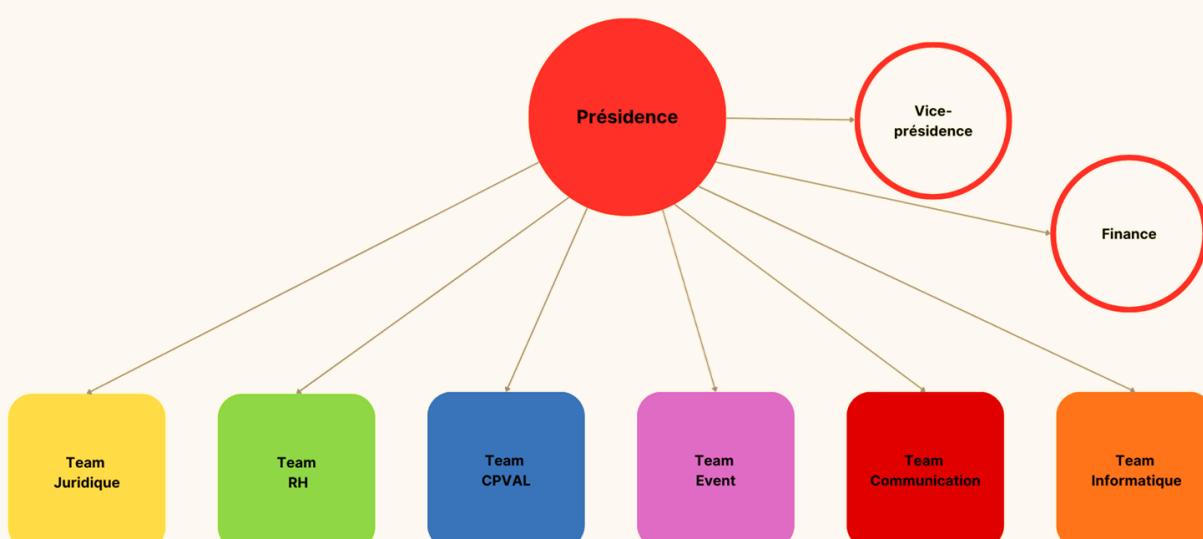
Tous les membres du comité se retrouvent, en fonction de leurs compétences respectives, intégrés à plusieurs dicastères. Cet organigramme se trouve à disposition de tous les membres sur le site [APeVAL - Association du personnel de l'État du Valais](#)

L'efficacité de la nouvelle organisation a déjà été testée dans le cadre de la consultation du plan de travail 2026 et de diverses interventions ponctuelles urgentes. Les actions ou réactions nécessaires peuvent être accomplies par un dicastère en particulier sans requérir une réunion du comité. Les interventions de votre comité ne sont pas visibles pour les membres, mais elles permettent d'aborder des problématiques qui concernent tout un chacun et, le cas échéant, d'obtenir des résultats dont nous bénéficions toutes et tous au quotidien.

Avec le temps, nous sommes d'avis que ce mode de fonctionnement présentera des avantages.

La responsabilité du recrutement de nouveaux membres incombe à l'ensemble des membres et, dans ce sens, de nouvelles visites dans les différents services étatiques sont à agender.

Ainsi, le comité s'adapte aux besoins et poursuit sa mission consistant à défendre l'intérêt des membres qui composent l'association et à maintenir cette dernière comme partenaire social sérieux et fiable pour l'administration cantonale.





Commission sectorielle Administration-Justice et Police

Pour rappel, une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place début 2025 à la FMEP. De ce fait, une « **Commission sectorielle Administration-Justice et Police** » a été constituée. Elle est composée par des représentants issus des trois associations concernées, à savoir la Police (SPCV) par M. Corentin Fostier, l'association des cantonniers (AVC), par M. Serge Bourgeois et l'administration (APEVAL) par Mme Maria Ruberti Fugazza qui a été nommée Présidente pour 2025. La commission s'est réunie à 4 reprises et a traité des sujets issus du plan quadriennal 2021-2025 de la FMEP et des thématiques propres à chaque association concernée, par exemple : revalorisation des indemnités et frais accordés à la fonction publique, sondage de satisfaction, efficience plus, le renchérissement, plan de travail, modification de la LcPers...

Nouveaux statuts

Lors de notre assemblée générale du 8 mai 2025, les **nouveaux statuts** de l'APeVAL ont été entérinés. Vous pouvez les consulter sur notre site Internet APEVAL - Association du personnel de l'Etat du Valais

CPVAL

Un autre dossier est constamment actif sur la table de travail de votre comité, celui de la **CPVAL**. Pour rappel, deux membres du comité APeVAL siègent comme représentants assurés au sein du conseil d'administration de CPVAL (Isabelle Volken Visconti et Florent Théodoloz).

Proche de ses membres, l'APeVAL est à leur écoute afin que leurs préoccupations soient entendues. Les informations reçues sont traitées et ensuite relayées à la faîtière FMEP afin que celle-ci transmette ces requêtes à qui de droit, en tant que partenaire social officiel. Depuis de nombreuses années, l'APeVAL en collaboration avec la FMEP joue un rôle actif dans un processus de changement social et politique, auquel est confronté l'ensemble du personnel de la fonction publique.

Pour rappel, la CPVAL a modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2024, ses dispositions réglementaires relatives aux prestations de survivants. Elle a introduit une rente de concubin et modifié les conditions d'octroi pour le capital-décès pour un assuré actif.

Lors de ses séances du 21 mai 2025 et du 11 juin 2025, le Conseil d'administration de la CPVAL a réévalué la pertinence de cette modification concernant les prestations de survivants et a pris la décision de principe de réintroduire les frères et sœurs ainsi que les parents comme bénéficiaires d'un capital-décès. Toutefois, le capital-décès de ces bénéficiaires sera limité aux rachats effectués par l'assuré auprès de la CPVAL. Les détails réglementaires seront soumis pour approbation au Conseil d'administration.